



Westrich Gen S.A.

Chroniques

des chercheurs d'héritiers



Périodiquement, les chercheurs d'héritiers de Westrich Gen vous informent de leurs interventions fructueuses au profit d'héritiers qui s'ignoraient !

Comptes dormants & contrats en deshérence (loi du 30 mars 2022) : premiers constats

Dans nos précédentes Chroniques, nous constatons avec satisfaction que le Luxembourg s'est doté d'une législation exemplaire pour restituer leurs biens aux titulaires de comptes dormants ou contrats d'assurance oubliés, avec un dispositif très pertinent.

Pour rappel, la loi du 30 mars 2022 institue une obligation de recherches sérieuses à la charge des entreprises de banque et d'assurance, avec de lourdes sanctions en cas d'inaction, sous contrôle de la CSSF et du CAA, et avec faculté de recours à des professionnels de la recherche, le tout étant financé par un prélèvement plafonné sur les avoirs à restituer.

Dans les faits, le mécanisme a commencé à se mettre en place en septembre 2022, par suite de l'écoulement du premier délai de trois mois après que les banquiers et assureurs ont tenté de correspondre avec les clients inactifs. Il y a donc plus de six mois que les choses sont entrées dans leur phase concrète, de sorte que de premières constatations sont maintenant possibles.

Notre point de vue est bien sûr celui du professionnel prestataire de service spécialisé dans la recherche d'héritiers et ayants droit. Or que voyons-nous ?

En premier lieu, les dossiers sont nombreux et les banquiers les découvrent au fur et à mesure de leurs investigations dans leurs stocks. L'ancienneté est très variable : certains dossiers datent des années 1960 tandis que d'autres sont âgés d'une dizaine d'années. Parmi les titulaires, beaucoup plus que ce à quoi l'on pouvait s'attendre sont luxembourgeois. Les étrangers sont étonnamment répartis, avec beaucoup plus d'anglo-saxons et de non européens qu'attendu. Un peu plus de Belges ou d'Allemands que de Français. Beaucoup de personnes qui visiblement ont travaillé à Luxembourg pour la Place financière ou les institutions européennes dans les années 1990.

En second lieu, les souscripteurs de comptes ou de contrats sont majoritairement en vie, mais la grande majorité est à l'étranger. Une minorité est donc décédée et dans cette minorité, une sous-minorité correspond à des successions qui n'ont jamais été réglées, ce qui conduit à enclencher un travail technique de généalogie successorale.

En troisième lieu, très peu de ces dossiers (10% environ) peuvent être traités efficacement sans un recours, parfois massif, à des données non publiques, dans le sens où ce sont des données administratives ou archivistiques nécessitant des enquêtes et consultations sur place, au Luxembourg ou à l'étranger, et pour lesquelles il faut souvent demander de manière motivée des dérogations d'accès aux documents ou aux informations. L'exact inverse de l'open source, où l'on trouve peu d'informations réellement fiables.

Enfin, au vu de ces premiers mois de résultats, nous avons observé dans les dossiers nous confiés un taux de recherches fructueuses d'environ 97%. Les 3% restants correspondant à des situations insolubles, par exemple des cas où les informations de départ sont incomplètes.

La conclusion est extrêmement claire : il est rigoureusement impossible à un non spécialiste des recherches d'aboutir de manière qualitativement acceptable. Par exemple, un avocat ou un détective n'a à notre avis aucune chance, aussi talentueux soit-il, d'obtenir plus de 30 à 50% de taux de succès.

Nous sommes d'avis que le taux de recherches fructueuses sera un critère important pour les autorités lorsqu'elles se prononceront sur la réalité des diligences accomplies. A ce moment-là, il faudra sans doute expliquer les disparités statistiques et pour ce faire, mieux vaudra avoir fait appel au bon intervenant. ▲

Chercher ou ne pas chercher ?

Le choix du curateur à succession vacante

Toute succession déclarée vacante est confiée par le Juge à un administrateur provisoire, le cas échéant à un curateur, dont la mission conservatoire et de liquidation est bien connue et maîtrisée.

Le curateur a aussi pour mission, voire pour première mission, de diligenter des recherches pour identifier les héritiers légaux, parfois localiser un légataire. Soit il considère cet aspect de sa mission comme décisif, et il y consacrera parfois une énergie importante, soit il s'engage rapidement dans les démarches de liquidation, vente publique notamment, afin d'en finir et de rendre les actifs mobiliers. Il choisit alors un notaire instrumentant.

Souvent, il est fait une confusion entre une recherche active, à notre avis nécessaire, et une simple publication dans la presse comme l'on en voit souvent et qui du reste est de toute manière obligatoire.

Dans la période récente, il est arrivé à plusieurs reprises que suite à la publication nous avons été mandatés pour retrouver les héritiers. Le fait que l'initiative de la recherche soit étrangère au

curateur peut d'ailleurs susciter une réserve à son égard de la part des héritiers qui ont failli être oubliés.

La meilleure solution est donc de procéder en amont, c'est-à-dire de prendre tout de suite attache avec le généalogiste, avec un mandat gratuit de recherche standard, afin de ne pas prendre d'engagements trop hâtifs.

Pour rappel : la généalogiste fait son affaire de passer des contrats avec les personnes qu'il aura retrouvées pour assurer sa rémunération, de telle manière qu'il n'y a aucun lien entre le mandat de recherche et la convention fixant la rémunération du service. Cette méthode est amplement validée depuis de nombreuses années et sécurise parfaitement les dossiers.

Le cabinet Westrich Gen est toujours disposé à examiner ce genre de dossier, ne serait-ce que pour donner un avis de faisabilité. Le cas échéant, il produira une recherche de qualité professionnelle et fera savoir aux héritiers qu'il a agi sur mandat et dans le souci de leurs intérêts. De cette façon l'on peut s'attendre à une parfaite coopération de toutes les parties prenantes. ▲

Histoire vraie : le fantôme de Broadway

Notre Société a été chargée de trouver un citoyen américain portant un nom à consonance anglaise, un prénom, une adresse sur Broadway à New-York. Apparemment, rien que de très classique.

Mais en consultant des sites américains spécialisés et les données officielles de décès américains, l'on se rend compte que le patronyme est extrêmement rare. Seulement quatre entrées, et en poursuivant les recherches on ne trouve rien de concluant.

Retour donc sur l'adresse à Broadway, finalement la seule autre donnée disponible. C'est l'adresse d'un théâtre comme il en a foison dans le quartier. Approfondissement de l'enquête et surprise : le nom du titulaire de compte correspond à celui d'un personnage d'une pièce jouée dans ce théâtre dans les années 1980 ! La suite confirme les apparences : le recherché n'existe pas, et l'auteur-metteur en scène de la pièce est décédé depuis des années. Fin de l'enquête. ▲

